

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Jeudi 27 février 2025 à 19 heures**

Le jeudi vingt-sept février. Deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FAVIER, Maire, suite aux convocations faites par lui en date du 20 Février 2025.

**Présents** : Jean-Luc FAVIER Maire, Lydia BOLLORE, Anne HAAS, Monique HECKER, LEROY Guénolé, Laëtitia MEYER, Michèle SAMPY, Christine WALLON, Sébastien WIZENTY, Frédéric WROBEL

**Absent** : Cyril CODATO, Anthony FERRER, Mathieu HABERT, Claudine HACQUARD, Ornella ORTOLANI, Christine WALLON. Est désignée secrétaire de séance.

**Le procès-verbal de la réunion de séance du vingt-huit novembre 2024 soumis à l'approbation des conseillers municipaux, est adopté à l'unanimité.**

**Ordre du Jour**

Point 01/2025 : Compte de gestion 2024  
Point 02/2025 : Compte Administratif  
Point 03/2025 : Affectation du Résultat  
Point 04/2025 : Attribution de subventions  
Point 05 /2025 : Fonctionnement de l'Eclairage Public  
Point 06 /2025 : Rapport Annuel Orne THD 2023-2024  
Point 07/2025 : Communication Des Décisions Du Maire

**Procès-verbal**

Le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rajout de deux points à l'ordre du jour concernant :

- Point n° 08/2025 : Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025
  
- Point 09/2025 Projet de Convention de mise à disposition d'un espace en vue d'un entretien écoresponsable

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le rajout de ces deux points à l'ordre du jour.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Jeudi 27 février 2025 à 19 heures****01/2025 COMPTE DE GESTION 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, statuant :

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2024 au 31/12/2024
- Sur l'exécution des budgets en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Approuve le compte de gestion 2024 établi par le trésorier.

**Vote** : A l'unanimité

**02/2025 COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Sous la présidence de M. Frédéric WROBEL, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, le Conseil municipal examine le compte administratif 2024 qui s'établit ainsi :

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Réalisations de l'exercice</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	403 431, 46	438 698 ,56
	<b>Section d'investissement</b>	114 590 ,50	205 642,76
<b>Report N-1</b>	<b>Report fonctionnement</b>		
	<b>Report investissement</b>	18423	<b>21696</b>
<b>Total réalisations + reports</b>		519 864,96	666 037,32

Hors de la présence du Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le compte administratif 2024.

**Vote** : A l'unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Jeudi 27 février 2025 à 19 heures****03/2025 AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>POUR RAPPEL</b>	
- Déficit reporté de la section d'Investissement N - 1	139 912 ,57
- Excédent reporté de la section de fonctionnement N - 1	30 766, 86
<b>Soldes d'exécution</b>	
- (Excédent - 001) de la section d'investissement de .....	91 052 ,26 35 267,10
- (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de .....	
<b>RESTE A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
- Dépenses.....	18 423
.....	21 696
- Recettes.....	
.....	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	45 587 ,31
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
- Compte 1068.....	
.....	45 587 ,31
Excédent de fonctionnement capitalisé	
<b>AFFECTATION DU SOLDE RESTANT DE FONCTIONNEMENT</b>	
• Art. 002, « excédent antérieur reporté » .....	20 446 ,65

Vote A l'unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Jeudi 27 février 2025 à 19 heures****04/2025 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Après avoir examiné les demandes, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- BRONVALLOISE Association..... 300. €
- BRONVALLOISE Association (participation exceptionnelle goûter des anciens) 50 €
- GRAIN DE SEL 250€
- FNAM (section fédérale A. Maginot de Marange-S. et environs) 150 €

**Vote** : A l'unanimité

Les membres : Madame BOLLORE ET Madame MEYER ont dû quitter la séance avant le vote des points 06/2025,07/2025,08/2025. Et en conséquence, ils n'ont pas pris part au vote sur ces points, mais ont donné procuration à FAVIER Jean-Luc, et WROBEL Frédéric, pour lesdites délibérations, conformément aux dispositions en vigueur,

**05 /2025 : FONCTIONNEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire expose qu'une délibération a été prise en date du 8 septembre 2022 portant sur l'extinction de l'éclairage public nocturne.

Suite aux récents travaux de modernisation de l'éclairage public notamment par l'installation de luminaires LED plus économes en énergie, une baisse du coût de l'électricité annoncée et à la préoccupation de sécurité publique exprimées par les administrés

Le Maire propose de rétablir l'éclairages nocturne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose

- De rétablir l'éclairage public nocturne sur l'ensemble de la commune à partir du 28/02/2025
- Charge Monsieur le Maire d'informer les administrés sur la mise en œuvre de cette mesure.

Vote A l'unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Jeudi 27 février 2025 à 19 heures****06 /2025 : RAPPORT ANNUEL ORNE THD 2023-2024**

Le Maire présente au Conseil Municipal :

Le rapport d'activités de ORNE THD pour l'année 2023-2024.

Ce rapport présente les prix et la qualité de la délégation de service public proposé par Orne THD sur l'année 2023-2024

Le Conseil municipal après en avoir pris connaissance, prend acte que ce rapport lui a été présenté

**POINT 07/2025 : COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE**

- Le Maire donne communication des décisions qu'il a été appelé à prendre conformément à la délibération du 11/06/2020 prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités

N°	DATE	OBJET
01/2025	13/01/2025	Achat de pavillons France et Europe pour un montant de 123.60€TTC à la société MTS Hagondange
02/2025	17/01/2025	Reliure Etat Civil registre 2014/2024 pour un montant de 253.33€TTC à la société SEDI Equipement
03/2025	03/02/2025	Achat bâche de plantation et agrafe pour un montant de 429.22€TTC à la société Christophe Création
04/2025	03/02/2025	Achat matériel pour création de box pour stocker le matériel pour les associations pour un montant de 1142.43 TTC à Leroy Merlin

Territoriales.

**08/2025 AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Préalablement au vote du budget primitif de 2025, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, ou planifiée mais non engagée en 2024, le conseil municipal, peut en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

A savoir :

	Crédits inscrits	25.00 %
Chapitre 20	5 868.00	1 467.00
Chapitre 23	105 082.00	26 270.50
Chapitre 21	8 100.00	2 025
Chapitre 26	1000	250

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif.

Ces dépenses feront l'objet d'une inscription au BP 2025.

**Vote** : A l'unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Jeudi 27 février 2025 à 19 heures**

**09/2025 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE  
EN VUE D'UN ENTRETIEN ECORESPONSABLE**

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention entre la Commune de Bronvaux et L'association Grain de sel pour une mise à disposition d'un espace pour la tenue d'un entretien écoresponsable

Cette zone est constituée de 150 mètres linéaires de talus le long de la « voie » chemin parallèle à la rue Jean Le Moine, contigu à « l'ancien terrain de foot » situé à la sortie du village en direction de Saint Privat la Montagne

La mise à disposition de la zone au profit de l'association Gran de Sel est consentie à titre gratuit.

Une subvention exceptionnelle unique de 2000 € est consentie par la commune de Bronvaux pour aider à la création de panneaux pédagogiques et l'implantation de mobiliers urbains.

L'association GRAIN de Sel prendra à sa charge les contrats d'assurances de cette zone. Les polices devront comporter une clause de renonciation à un recours contre la commune de Bronvaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la mise à disposition de l'espace situé à la sortie du village en direction de Saint Privat la Montagne pour la tenue d'un entretien écoresponsable
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Grain de sel pour une durée de 5 ans
- D'approuver que la mise à disposition soit soumise au respect des engagements mentionnés dans la convention.

Vote : A l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h40

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Jeudi 27 février 2025 à 19 heures****Ordre du Jour**

- Point 01/2025 : Compte de gestion 2024  
 Point 02/2025 : Compte Administratif  
 Point 03/2025 : Affectation du Résultat  
 Point 04/2025 : Attribution de subventions  
 Point 05 /2025 : Fonctionnement de l'Eclairage Public  
 Point 06 /2025 : Rapport Annuel Orne THD 2023-2024  
 Point 07/2025 : Communication Des Décisions Du Maire  
 Point n° 08/2025 : Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025  
 Point 09/2025 Projet de Convention de mise à disposition d'un espace en vue d'un entretien écoresponsable

**Signature du procès-verbal du 27 février 2025 à 19 heures**

NOM Prénom	QUALITE	SIGNATURE
FAVIER Jean-Luc	Maire	
WROBEL Frédéric	Adjoint au Maire	
BOLLORE Lydia	Adjointe au Maire	
MEYER Laetitia	Adjointe au Maire	
CODATO Cyril	Conseiller municipal	
ORTOLANI Ornella	Conseillère municipale	
WALLON Christine	Conseillère municipale	
LEROY Guénolé	Conseiller municipal	
HECKER Monique	Conseillère municipale	
HACQUARD Claudine	Conseillère municipale	
HAAS Anne	Conseillère municipale	
WIZENTY Sébastien	Conseiller municipal	
HABERT Mathieu	Conseiller municipal	
FERRER Anthony	Conseiller municipal	
SAMPY Michèle	Conseillère municipale	